



L'an deux mille vingt et un le quinze avril
Le Conseil Municipal de la Commune de Faux la Montagne,
Dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de
Mme MOULIN Catherine, Maire,
Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : Alain DETOLLE, Pierre HOEZELLE, Francis HOEZELLE, Catherine MOULIN , Régis MOREL, Françoise ROMANET, Noémie SERRU,

Absents : Victoire BEAUJOU, Leigh FAULKNER , Mathilde HOUZE, Maxime LE HUNG

Pouvoirs : Mme Victoire BEAUJOU donne pouvoir à M Pierre HOEZELLE

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la nomination du secrétaire de séance.

M Francis HOEZELLE se propose et est désigné pour assurer ces fonctions.

Secrétaire : M Francis HOEZELLE

DCM 2021/37 : Boost'Comm'Une

Pierre Hozelle explique la possibilité d'une part d'utiliser l'aide départementale Boost'Comm'Une pour le projet de changement de la canalisation principale du bourg

Après avoir écouté la présentation du dispositif, le conseil municipal accepte à l'unanimité le dépôt de demande de l'aide départementale Boost'Comm'Une et autorise Mme la Maire à signer le Contrat Boost'Comm'Une ainsi que tout autre document nécessaire.

À Faux la Montagne, le 30/04/2021

La Maire

C MOULIN

